



Le Campignois

Publication communale d'information

Éditée par la Mairie

LE MOT DU MAIRE

La démarche qui consiste à intégrer les enjeux du développement « durable » dans l'ensemble des activités quotidiennes n'est autre que l'application d'un « bon sens paysan », qui ne donne pas contrairement à d'autres, des leçons à la terre entière.

De manière générale, chacun doit réfléchir aux conséquences de ses actes sur l'environnement, entendu au sens large. Il faut bien être conscient que tous nos agissements et démarches s'appliquent aussi bien au domaine de la consommation, qu'à celui de la production, du transport ou encore des interactions sociales...

Ces règles peuvent être mise en œuvre en faisant vivre au mieux l'existant, nos artisans, nos producteurs et notre bar tabac.

Notre café, lieu de partage, de convivialité, de belles envolées lyriques est-il voué à s'éteindre ? Cela dépend bien de nous qui préférons souvent descendre à Pont-Audemer



Le bistrot du village, risque de paradis perdu, devrait se poser en destination possible parfois simplement pour commencer sa journée. Lieu d'échanges informels, de plaisirs, de rigolades, c'est un lieu convivial où nous échangeons directement et où nous ne savons pas qui va venir engager la conversation.

Ces rencontres fortuites tissées au fil des générations se délitent à l'heure actuelle du fait d'une baisse alarmante de fréquentation. Les raisons sont diverses, portent sur ce que l'on appelle les évolutions sociétales, la disparition des ouvriers, des petits agriculteurs, la disparition plus générale des petits commerces, entretenue par le gouvernement qui ne converse qu'avec « les grands groupes » tout en signant des contrats « petites villes de demain ». Il s'agit certainement de se donner bonne conscience ou faire semblant de prendre en compte ces petits artisans, commerçants...en prétextant dynamiser les centres villes tout en limitant en même temps l'accès à ces centres. (Stationnement, vignette de pollution...).... Nous ne sommes plus à une injonction paradoxale près. S'y ajoutent aussi le repli individualiste et impersonnel vers les restaurations rapides, les distributeurs automatiques, le repli vers les jeux vidéo, (à la place du babyfoot ou du flipper), les réseaux sociaux, le commerce en ligne, la chute du pouvoir d'achat.....

En tous les cas, les habitants ont déserté leur café.

Alors, Il est grand temps de redonner vie à ces repères de partage et de convivialité : un bistrot qui ferme, c'est une partie de la vie du village qui s'éteint et avec elle son identité.

Le Maire

Jean-Marc BISSON

IMPORTANT

Nouvelle procédure obligatoire en ligne pour l'ensemble des propriétaires de biens immobiliers

Occupation du logement principal.

Une nouvelle obligation déclarative concerne les propriétaires de biens immobiliers, accessible via le service en ligne « Gérer mes biens immobiliers » sur le site [impôts.gouv.fr](https://impots.gouv.fr). Vous devez au préalable vous connecter à « votre espace particulier » muni de votre numéro fiscal et de votre mot de passe.

Même si la taxe d'habitation est définitivement supprimée sur les résidences principales « les usagers devront déclarer l'occupation des locaux au 1^{er} janvier 2023 y compris pour la résidence principale ».

La déclaration doit être effectuée avant le 30 juin inclus, Tout manquement ou omission sera sanctionné d'une amende de 150 euros par bien. La taxe d'habitation reste due pour les résidences secondaires.

En cas de difficultés pour remplir cette déclaration (personnes n'ayant pas internet, personnes âgées etc...) vous avez la possibilité de contacter le service des impôts de Pont-Audemer si votre bien dépend de ce centre ou vous adresser au numéro national au : 0 809 401 401 (appel non surtaxé).

ELECTIONS en 2024

Les élections Européennes auront lieu le 9 juin 2024.

Ouverture du secrétariat de Mairie

Au public sur rendez-vous

le lundi : 14h à 18h

le jeudi : 14h à 19h

le vendredi : 9h à 12h

Coordonnées de la Mairie

Tél : 02.32.41.02.52

Courriel ; mairie.campigny27@orange.fr

Site internet : www.campigny27.fr

N° d'astreinte hors ouverture de mairie :

06 37 90 35 71

CEREMONIE DU 8 MAI

Le 8 Mai est la date de l'armistice signé en 1945 mettant fin à la seconde guerre mondiale.

M. le Maire a procédé à la lecture du message de M. Sébastien LECORNU, Ministre des armées et Mme Patricia MIRALLES, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Armées, chargée des Anciens Combattants et de la mémoire.



Lecture du message par M. le MAIRE

La gerbe a été déposée au Monument aux Morts par M. Charles IUNG et M. Claude VICONTE.

Cet hommage a eu lieu en présence de la Gendarmerie et d'un petit nombre de Campignois.

Un Vin d'Honneur a clôturé cette manifestation commémorative.



Dépôt de la gerbe par MM. IUNG et VICONTE

LA GENDARMERIE VOUS INFORME ET VOUS ECOUTE

Le Mercredi 21 Juin à 18 heures à la salle des fêtes de Campigny

Réunion publique avec la Gendarmerie Nationale, *COB de Saint Georges du Vièvre ayant pour objet la prévention contre la cybermalveillance, escroqueries en ligne, fraudes, piratages etc...

Le Mardi 27 Juin à partir de 8h30 à la Mairie

Permanence de la Gendarmerie : La Brigade de Gendarmerie de Saint Georges du Vièvre recevra sans rendez-vous les doléances des habitants, (demandes de renseignements, problèmes de voisinage etc...)

*Communauté de Brigades de Saint Georges du Vièvre

LES MANIFESTATIONS A NE PAS MANQUER

- **Le Samedi 1^{er} Juillet**
- **à 14 heures** : Kermesse de l'école
- **à 16 heures** : Remise des prix par M. le Maire et le Conseil Municipal
- **Le Dimanche 3 Septembre toute la journée**
- Foire à tout organisée par le club des Tilleuls place de la Pelouse.

La place de la pelouse, les tilleuls qui l'entourent, l'église, le cimetière, l'if sont un ensemble constituant un site classé depuis 1948.

- **Le Dimanche 10 Septembre à 12 heures à la salle des fêtes**

Le traditionnel repas des aînés organisé par la Municipalité.

Chaque personne âgée de plus de 65 ans ainsi que les couples si l'un des deux a 65 ans ou plus peuvent participer.

La Mairie vous fera parvenir une invitation à laquelle sera joint un coupon réponse.

- **Le Dimanche 17 Septembre à 9 heures**

Ouverture générale de la chasse.

- **Le Dimanche 17 Octobre**

Ouverture de la chasse au bois

LES TRAVAUX REALISES

LA MISE EN SECURITE DES CARREFOURS ET AMENAGEMENTS DIVERS

- Carrefour de la haute voie (haut côte de la longue vallée) : déplacement du stop pour plus de visibilité.
- Carrefour du Breuil (haut côte du banneau) : pose d'un miroir.

TRAVAUX DIVERS

- Les bancs ont été restaurés et les tables de pique-nique réparées
- Travaux de peinture sur la façade de la bibliothèque
- Travaux de peinture dans la cantine scolaire
- Pose de 4 réverbères, Rte de Bigard.
- Gestion des eaux pluviales - carrefour Rte de la Viéville et chemin de la Motte
- Enfouissement des réseaux. Nous sommes désolés du retard que ces travaux ont pris. Ce n'est pas du fait de la commune. Les entreprises tardent à venir. Nous avons relancé à plusieurs reprises le SIEGE (Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure) qui gère ces travaux.

LA DEFENSE INCENDIE

Pose de 4 poteaux d'incendie

- Chemin du bois aux perdrix
- Chemin de Monteney (haut côte longue vallée)
- Chemin de la Motte (face à la salle des fêtes)
- Chemin Doviliers

LES TRAVAUX à REALISER PROCHAINEMENT

- Le ravalement de la façade de l'école
- La réfection complète de l'électricité et le chauffage de l'église.
- La réfection de la corniche de la Mairie (les pierres tombent et menacent la sécurité. Des barrières de protection ont été placées afin que le public puisse passer en toute quiétude.
- Chemin des Moulins - Végétalisation du terre-plein central
- Chemin des Bruyères (6 acacias à abattre)
- Chemin de la Motte - aménagement d'un chemin piétonnier
- Chemin de la Motte, aménagement d'un espace pour les containers
- Gestion des eaux d'évacuation - Rte de la Viéville



INAUGURATION DU PÔLE DE SANTE LIBERAL AMBULATOIRE

Le PSLA ou PÔLE DE SANTE LIBERAL AMBULATOIRE François LEMARCHAND, situé rue du Moulin des Champs à Pont-Audemer (près du Centre Hospitalier) a été inauguré officiellement le jeudi 4 Mai dernier.

Le PSLA a vu le jour grâce à l'investissement de deux médecins libéraux : les docteurs Eve LABARRE et François VILLAIN. Epaulés par la Communauté de Communes pour la maîtrise d'ouvrage et la prise en charge du financement de la structure à hauteur de 21%. Les professionnels de santé ont pu également compter sur le soutien de la Région Normandie et du Département de l'Eure.

Quels praticiens aujourd'hui au PSLA

Actuellement en attendant d'être rejoints par un quatrième confrère, trois médecins généralistes exercent dans leur nouveau cabinet. Autour d'eux sont déjà installés deux dentistes, deux infirmiers, une psychologue clinicienne, trois kinésithérapeutes, une orthophoniste, une sage-femme, une ergothérapeute, une diététicienne, une salle pour la télé-médecine ainsi que les services HAD (Hospitalisation à domicile) et SSIAD (soins infirmiers à domicile) les quelques cabinets encore vacants pourraient accueillir un orthoptiste ou encore un podologue.

Ce pôle santé est ouvert à tous les patients

Pôle de Santé Libéral Ambulatoire François Lemarchand, 3 Rue du Moulin des Champs 27500 Pont-Audemer. 02 32 41 03 70.

UN NOM POUR NOTRE ECOLE

Le démarrage des travaux de rénovation de la façade de l'école et de la cantine se fera à partir du 10 juillet (obligatoirement pendant les vacances scolaires).

Ces travaux seront réalisés par l'entreprise RAVEXP.

En concertation avec les enseignants, nous avons décidé de donner un nom à notre école.

Nous comptons associer tous les Campignois et parents d'élèves à cette réflexion. Le coupon ci-joint vous permettra de nous faire part de vos suggestions.

Une réponse vous est demandée **avant le 30 Juin**. Un jury délibérera le 4 juillet.



MAIRIE DE CAMPIGNY

NOM..... Prénom :

Le NOM que vous souhaitez donner à l'ECOLE

.....

Coupon à retourner à la Mairie ou à remettre dans la boîte à lettres de la Mairie (parking sur le côté) **avant le 30 Juin prochain**.

Le jury délibérera le 4 juillet.

QUELQUES RAPPELS POUR BIEN VIVRE ENSEMBLE

LES REGLES à RESPECTER

Chaque année, nous rappelons en vain les bons comportements à adopter par tout citoyen.

Les jours et horaires de tonte et utilisation d'engins bruyants (tondeuse, tronçonneuse, taille-haies etc...)

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00 maximum.

Le samedi de 9h00 à 13h00 et de 15h00 à 19h00 maximum.

Ces utilisations ne sont pas autorisées les dimanches et jours fériés.

Cependant nous avons eu des plaintes : des tondeuses ont fonctionné le lundi de Pâques, le 8 Mai, le jeudi de l'Ascension, le lundi de Pentecôte et certains dimanches.

Le brûlage des déchets verts à l'air libre :

Cette pratique est réglementée par un arrêté préfectoral du 16 novembre 2020. Se renseigner en Mairie.

LES DRONES

Nous avons également des signalements concernant le survol de propriétés privées par des drones, notamment un cas signalé le dimanche de Pâques.

UN DRONE DOIT RESPECTER LA VIE PRIVEE DES GENS

La DGAC (Direction Générale de l'Action Civile) réglemente depuis 2012 l'usage des drones dans le ciel de France.

LES CHIENS

Nous en avons assez des chiens en divagation. Nous sommes excédés de courir après ces animaux, de chercher leur propriétaire (récemment tout un dimanche après-midi).

Pour la tranquillité de tous ! Fermez vos barrières ! Vérifiez vos clôtures !

LA VIDEOPROTECTION

Grâce à la vidéoprotection trois affaires importantes ont pu être élucidées.

LA BIBLIOTHEQUE

L'équipe de bénévoles vous informe qu'une boîte à idées est mise à votre disposition à la bibliothèque.

N'hésitez pas à leur faire part de vos souhaits et idées d'animations que vous souhaiteriez voir mis en place.

Mélanie, Gaëtane, Séverine,
Michel, André, Gabriel. Éric.

Jours et horaires d'ouverture Les
Lundis de 16h15 à 17h15 (fermée
pendant les vacances scolaires).

Les mercredis de 14h00 à 17h00
(14h à 16h pendant les vacances
scolaires).

Les vendredis de 16h15 à 17h15
(fermée pendant les vacances
scolaires).



EN PIECES JOINTES

- Dates et démarches concernant l'inscription en ligne aux transports scolaires.
- Une information sur les frêlons asiatiques

GENDARMERIE :

- Réunion publique mercredi 21 Juin à la salle des fêtes de Campigny, Chemin de la Motte
- Permanence le Mardi 27 Juin à la Mairie
- Information sur PanneauPocket - (PanneauPocket informe et alerte les habitants)

ALERTE

Nous avons été alertés par le Responsable du système d'information mutualisé de la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle Commune & CCAS de Pont-Audemer SAEP Risle & Plateaux Tel : 02 32 41 81 45

Concernant : « la réalisation de travaux sur la fibre optique de la commune de Campigny. De fausses informations circulent auprès des habitants en leur indiquant :

- Que le cuivre va être retiré avant la fin de l'année 2023 ;
- Qu'il faut migrer sur un abonnement fibre dès maintenant pour ne pas être coupé au niveau d'internet ;
- Que le coût d'un abonnement fibre est nettement moins cher, 20 € en moyenne, qu'un abonnement ADSL ».

Travaillant sur l'arrêt du cuivre et du RTC sur le territoire de la communauté de communes, le responsable n'a eu aucune confirmation d'Orange indiquant l'arrêt du cuivre sur Campigny et de l'enlèvement des câbles. De plus, les coûts sont très variables suivant les opérateurs et les offres groupées (internet, téléphonie fixe, télévision, téléphonie mobile).

